

SAVOIR RÉAGIR FACE AUX NOUVELLES FORMES DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

DURÉE :

1 JOURNÉE

(7 HEURES, DE
9H À 17H)

Points forts :

- Remise d'une attestation de stage
- Remise du support détaillé
- Formation interactive entre les élus
- Travail sur cas concrets
- Détails de bonnes pratiques

Pour qui ?

- ➔ Tous les élus du CSE

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Objectifs pédagogiques :

- ➔ Assimiler le cadre juridique des licenciements économiques
- ➔ Comprendre les différents dispositifs
- ➔ Cerner les enjeux d'une négociation
- ➔ Anticiper les chausse trappes, identifier les points de vigilance

Animateur :

- 1° Philippe HUFSCMITT
- 2° Michel GIROUX
- 3° Charlotte LEFEBRE
- 4° Marie-Laure BILLOTTE

¹ groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

SAVOIR RÉAGIR FACE AUX NOUVELLES FORMES DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

Programme :

Thème 1 : Le Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

- Appréhender le cadre légal des licenciements économiques depuis les ordonnances Macron
- Plan de sauvegarde de l'emploi, plan de départs volontaires : similitudes et différences
- En option : analyse juridique d'un projet de réorganisation (avec un avocat)

Thème 2 : Les ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

- Qu'est-ce qu'une rupture conventionnelle collective ?
- En quoi diffèrent-elles d'un PSE ou d'un PDV ?
- Conditions de mise en place
- Points de vigilance d'un accord de RCC

Thème 3 : Les accords de performance collective (APC) :

- Qu'est-ce qu'un APC ?
- Trois types d'accord de performance collective
- Que peut-on négocier dans un accord de performance collective ?
- en option : repérer les pièges et effets pervers d'un APC (avec un avocat)

Thème 4 : Le rôle des IRP et le recours aux expertises :

- Comment réagir face à une annonce de PSE ou d'ouverture de négociation ?
- La contrainte des délais préfix
- Travailler avec l'expert sur des mesures alternatives
- Pouvoir mesurer les mesures d'accompagnement proposées
- Choisir le cabinet de reclassement : bonne ou mauvaise idée ?

Thème 5 : État des lieux de la jurisprudence :

- Présentation de quelques exemples de RCC, APC
- Qu'est-ce que le juge est venu préciser ?
- En option : conseil d'avocat sur les premières décisions à prendre... et à ne pas prendre !

Dates prévisionnelles :

Jeudi 26 septembre
à Paris (11^e)

Jeudi 10 octobre
à Metz